

Rentrée scolaire - Septembre 2020 : mise en œuvre du protocole sanitaire

Chers parents

Voici la rentrée mais celle-ci n'est pas tout à fait comme les autres.

Nous sommes toujours soumis à un protocole sanitaire. Les informations que nous vous donnons sont valables dans les conditions actuelles de circulation du virus sur le territoire.

Si nous devions mettre en place un autre protocole sanitaire, nous vous en tiendrons informés et si les écoles devaient fermer comme en mars dernier, nous vous donnerons également les informations nécessaires à la mise en place de la continuité pédagogique.

(Merci de renseigner de manière lisible votre adresse mail sur les fiches)

Ces informations seront diffusées dans les cahiers de liaison de votre enfant, sur le site de la Mairie et sur les Blogs des écoles :

Pour l'école M. Pagnol : <http://blogs16.ac-poitiers.fr/roullet-mpagnol/>

Pour l'école J. J. Rousseau : <http://blogs16.ac-poitiers.fr/roullet-stestephe/>

1) Les horaires de l'école :

Ils restent inchangés : de 8 h 30 à 16 h 15 pour M. Pagnol

de 8 h 45 à 16 h 15 pour J. J. Rousseau

2) Restauration scolaire, transport scolaire et navettes, accueil péri-scolaire :

Tous ces services fonctionneront aux horaires et lieux habituels.

3) Accueil des élèves :

Tous les élèves sont accueillis.

La distance physique d'un mètre n'est plus obligatoire dans les espaces clos et elle ne s'applique pas dans les cours de récréation.

Le lavage des mains sera effectué :

- A l'arrivée à l'école
- Avant le repas
- Après être allé aux toilettes
- **Dès l'arrivée à votre domicile.**

La limitation des groupes ou des classes n'est plus obligatoire.

Le sens unique de circulation dans les couloirs sera maintenu.

4) Votre rôle de parent d'élèves :

Votre rôle est essentiel afin d'accompagner vos enfants dans la compréhension et l'application des gestes barrières. (voir document joint)

Vous devez également vous engager à ne pas mettre votre enfant à l'école s'il a 38 de fièvre.

Il est important de fournir des mouchoirs en papier pour les enfants.

Si votre enfant souffre d'une pathologie le rendant fragile au COVID, et si votre médecin conseille le port du masque pour celui-ci, il vous appartient de fournir des masques pour votre enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir limiter les regroupements importants aux abords de l'école et de respecter les distances physiques entre vous.

5) Le port du masque :

Il est à proscrire chez les enfants de l'école maternelle, il n'est pas recommandé chez les élèves de l'école élémentaire. Mais si vous souhaitez que votre enfant en porte un, il vous faudra lui en fournir.

Le masque doit être porté par les accompagnateurs, les intervenants extérieurs. Lorsque vous entrez dans les locaux de l'école, il vous est donc demandé de porter un masque et de vous désinfecter les mains. Nous vous invitons également à le porter aux abords de l'école.

Tous les adultes de l'école, enseignants, personnels et autres intervenants, porteront un masque.

Nous restons engagés pour assurer les conditions optimales d'accueil de vos enfants à l'école et proposer ainsi un cadre propice aux apprentissages.

Bonne rentrée à tous.

Les équipes pédagogiques de M Pagnol et JJ Rousseau.